

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, tenue le lundi 9 janvier 2017 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE :	M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT :	M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
LES CONSEILLERS :	M. MARC-ANTOINE FORTIN
	M. DOMINIQUE COTÉ
	M. BERTHOLD TREMBLAY
	M. MAGELLA DUCHESNE
	M. YVAN THÉRIAULT, arrivé à 19 h 40

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Réjean Bouchard, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

01.01.17 Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 5 décembre 2016.

02.01.17 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 5 décembre 2016 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2016 TENUE À 19 H 30

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 19 décembre 2016, tenue à 19 h 30.

03.01.17 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 19 décembre 2016 à 19 h 30 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2016 À 20 H 00

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 19 décembre 2016, tenue à 20 h 00.

04.01.17

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 19 décembre 2016 à 20 h 00 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de Martin Duval, directeur par intérim au ministère de la Culture et des Communications du Québec, direction régionale, reçue le 7 novembre 2016. Il avise que le ministre de la Culture et des communications, M. Luc Fortin, sollicite la collaboration des municipalités et villes du Québec à l'égard de la protection de la mise en valeur du patrimoine culturel. Dans un esprit de coopération, le ministre souhaite être informé quand un immeuble d'intérêt patrimonial situé à l'intérieur des limites de notre territoire, qui ne possède pas de statut juridique, est mis en vente ou est susceptible d'être détruit. Celui-ci apprécierait également d'être informé lorsqu'une église prévoit fermer ses portes, ou encore lorsque sa démolition est envisagée.
- b) Une lettre de Sabrina Marino, directrice du Vieillissement actif par intérim, Ministère de la Famille, reçue le 4 janvier 2017. Faisant suite à une demande d'aide financière de la municipalité de Saint-Bruno dans le cadre de l'édition 2015 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés – elle informe que le projet de la municipalité de Saint-Bruno n'a pas été retenu pour l'obtention d'une aide financière.

7. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 19 DÉCEMBRE 2016 AU 6 JANVIER 2017

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	114 793.27 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	62 905.86 \$

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	_____ \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	_____ \$

05.01.17

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 19 décembre 2016 au 6 janvier 2017, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 18262; 18619 à 18621; et 18624 à 18635; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussignée Secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 9^{ème} JOUR DU MOIS DE JANVIER 2017

Rachel Bourget, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

06.01.17

Conformément au règlement 358-16, article 5.3.6, et en vertu de l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer le dépôt des déclarations pécuniaires des élus municipaux pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES DONNÉES ET AVANTAGES DES ÉLUS MUNICIPAUX

07.01.17

Conformément au règlement 358-16, article 5.3.5, et en vertu de l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer le dépôt des déclarations des dons et avantages des élus municipaux pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ADOPTION DES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE, dans l'enveloppe budget, certaines dépenses sont dites incompressibles à cause des engagements financiers de la municipalité ou parce qu'elles sont liées à son fonctionnement;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) recommande d'adopter, au début de l'exercice financier, une résolution autorisant le maire et la directrice générale à effectuer le paiement de ces dépenses incompressibles;

EN CONSÉQUENCE,

08.01.17

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que le maire, M. Réjean Bouchard, ou le conseiller M. Jean-Claude Bhérer ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Rachel Bourget, ou M. Philippe Lusinchi, directeur général adjoint et urbaniste, soient autorisés à signer les documents relatifs au paiement des dépenses incompressibles au cours de l'exercice financier 2017 dont la liste suit :

- salaire des élus, des employés municipaux ou tout autre salaire;
- contribution de l'employeur ou bénéfices sociaux et remises au gouvernement;
- les D.A.S.;

- ententes et/ou contrats déjà signés;
- les comptes d'Hydro-Québec, Bell Canada, Bell Express Vu, Gaz Métro, Molson et Pepsico;
- l'immatriculation des véhicules (SAAQ);
- les assurances;
- la Société des alcools (SAQ);
- les quotes-parts de la MRC de Lac-St-Jean-Est;
- les remboursements de taxes suite à des modifications au rôle d'évaluation (TPAV).

Toutes ces dépenses apparaissent sur la liste des comptes déjà payés des procès-verbaux des séances régulières du Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE SOLICAN LAC-SAINT-JEAN EST

CONSIDÉRANT que SoliCan Lac-Saint-Jean-Est sollicite le milieu pour sa campagne de financement 2017;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bruno désire contribuer à la campagne de financement de SoliCan Lac-Saint-Jean Est.

09.01.17

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 2 000 \$ à SoliCan Lac-Saint-Jean pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA POPOTE ROULANTE DES CINQ CANTONS POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que la Popote roulante des Cinq-Cantons présente une demande à la municipalité de renouveler son aide financière pour l'année 2017 à raison de 2.00 \$ par habitant comme quote-part municipale;

10.01.17

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 2 000 \$ pour l'année 2017 à la Popote roulante des Cinq-Cantons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR 2017 DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DU COMITÉ DE LA MAI-GA VENTE DE GARAGE

CONSIDÉRANT que la Société de développement présente une demande à la municipalité de 7 500 \$ pour combler les frais encourus par l'organisation d'activités et le maintien du jardin communautaire, dont 2 500 \$ pour la Mai-ga vente de garage;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal remet un montant de 6 000 \$ par année à la Société de développement pour le bon fonctionnement de ses activités,

dont 2 000 \$ spécialement pour la Mai-ga vente de garage, et qu'il doit considérer une certaine équité dans son soutien aux organismes municipaux.

11.01.17

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil renouvelle son soutien financier pour l'année 2017 à la Société de développement au montant de 4 000 \$, en plus d'un montant de 2 000 \$ pour l'organisation de la Mai-ga vente de garage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA FADOQ SAINT-BRUNO POUR 2017

CONSIDÉRANT que FADOQ Saint-Bruno demande un soutien financier pour l'année 2017 visant à assurer principalement le fonctionnement de leur club local;

CONSIDÉRANT que FADOQ de Saint-Bruno désire collaborer à la réalisation d'actions identifiées dans la politique des aînés;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit considérer une certaine équité dans son soutien aux organismes municipaux.

12.01.17

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 5 000 \$ à la FADOQ pour l'année 2017 afin d'assurer leurs besoins essentiels de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DES FESTIVITÉS D'HIVER DE SAINT-BRUNO POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que la Société des festivités d'hiver demande un soutien financier visant à assurer l'organisation d'activités variées lors de la présentation de l'édition 2017 du Carnaval de Saint-Bruno;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire collaborer à la réalisation d'actions identifiées dans sa politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit considérer une certaine équité dans son soutien aux organismes municipaux.

13.01.17

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de défrayer les coûts de location du jumpaï, au montant de 2 000 \$ plus taxes, et l'utilisation du canon pour la présentation d'un montage Power Point.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE JOURNAL LE BRUNOIS POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bruno doit renouveler le protocole d'entente intervenu avec le journal Le Brunois;

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Demers, responsable du journal, demande une augmentation de 500 \$ par année pour soutenir la rédaction dudit journal.

14.01.17

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil renouvelle son protocole avec le journal Le Brunois pour l'année 2017 en maintenant le statu quo en ce qui concerne la contribution municipale, soit un montant annuel de 8 500 \$, payable en quatre versements égaux dont un en janvier, en avril, juillet et octobre. Ce soutien financier inclut tous les articles en provenance de la municipalité de Saint-Bruno, avis légaux et autres.

Il est en outre résolu d'autoriser le maire, M. Réjean Bouchard, et la directrice générale, Mme Rachel Bourget, à signer le protocole dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. APPROBATION DU BUDGET 2017 DE L'O.M.H. DE SAINT-BRUNO

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le rapport d'approbation du budget pour l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno;

15.01.17

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Bruno lequel démontre un surplus anticipé de 4 461 \$ et accepte de verser un montant équivalant à 10 % du déficit, s'il y a lieu, tel que prévu dans l'entente intervenue entre l'O.M.H. de Saint-Bruno et la Société d'Habitation du Québec, le tout sous réserve des modifications qui peuvent être apportées lors de l'acceptation finale par la S.H.Q.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. OFFRE DE SERVICES DE SARP POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019

16.01.17

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de SARP basée sur l'utilisation de consultations à l'unité (résidentielle et commerciale), selon la grille de tarifs suivante :

Nombre de consultations pour trois ans	2017		2018		2019	
	Résidences	Commerces	Résidences	Commerces	Résidences	Commerces
À l'unité	655 \$	1 130 \$	662 \$	1 142 \$	675 \$	1 165 \$

Il est en outre résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Rachel Bourget, ou M. Philippe Lusinchi, urbaniste, à signer l'entente de trois ans avec le SARP, soit pour 2017, 2018 et 2019, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'UMQ POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017.

17.01.17

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Bruno confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. APPUI ET ADHÉSION À «ALLIANCE FORÊT BORÉALE»

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013, a amené des changements importants dans la gestion des forêts publiques du Québec;

ATTENDU QUE les principaux objectifs de cette loi sont :

- Assurer la pérennité du patrimoine forestier et implanter un aménagement durable des forêts;

- Favoriser un aménagement écosystémique et une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire forestier;
- Soutenir la viabilité des collectivités forestières;
- Etc....

ATTENDU QUE, depuis quelques années, la dimension environnementale prend le pas sur les autres dimensions du développement durable (économique et sociale), marquant ainsi un net déséquilibre parmi ces dimensions;

ATTENDU QUE, depuis l'année 2000, la région du Saguenay-Lac-St-Jean (SLSJ), tout comme le Québec, a subi une importante diminution de sa possibilité forestière résineuse;

ATTENDU QUE la problématique du rétablissement du caribou forestier et l'instauration éventuelle d'aires protégées comme solution potentielle est un enjeu majeur à suivre de près;

ATTENDU QU' à l'initiative de la Conférence régionale des élus (CRÉ) du SLSJ en 2014, «ALLIANCE FORÊT BORÉALE» a été constituée, laquelle a pour objets :

- Créer et gérer un fonds de promotion du développement lié à l'exploitation durable de la forêt boréale et de nos ressources naturelles;
- Coaliser les organismes privés et publics des régions où la forêt boréale est présente;
- Coaliser les acteurs socioéconomiques afin de faire la promotion et la défense de la foresterie durable, du droit de récolter et de créer de la richesse en lien avec la mise en valeur;
- Documenter et travailler à l'augmentation de la possibilité forestière dans un objectif de quantité et de qualité;
- Organiser des collectes de fonds par voie de souscription publique ou autre;
- Faire des représentations auprès des gouvernements en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés;
- Supporter le développement de la recherche afin de développer les connaissances en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés.

ATTENDU QU' un plan d'actions a été élaboré et adopté par le conseil d'administration d'ALLIANCE FORÊT BORÉALE, laquelle s'est dotée de la Vision commune :

« Une forêt boréale aux ressources durables, plus productive, mieux aménagée, aux usages multiples et qui contribue davantage à l'économie de la région et des collectivités qui y habitent »;

ATTENDU QU' une partie importante de l'économie régionale est tributaire de l'exploitation de la matière ligneuse;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et de l'Ontario sont interpellées pour adhérer à ALLIANCE FORÊT BORÉALE et à promouvoir ses actions.

18.01.17

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno :

- appuie les démarches initiées par ALLIANCE FORÊT BORÉALE;
- signifie son adhésion à cette entité en complétant le formulaire; et,
- s'engage à promouvoir les actions ciblées par l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. MANDAT À UNE FIRME DE CONSULTANTS VISANT LES TRAVAUX DU LOT 400 C DANS LE CADRE DU PROJET COMMUN D'ALLIMENTATION EN EAU

19.01.17

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que mandat soit donné à CGC, consultants en gestion de construction, pour la préparation d'un rapport d'expertise visant à déterminer le bien-fondé de la réclamation de TJF et l'ampleur des dommages subis par ce dernier lors de la réalisation du lot 400 C, au montant de 35 000 \$, selon l'offre de services soumis en date du 5 décembre 2016.

Il est en outre résolu que ce mandat soit conditionnel au partage des coûts en parts égales avec le consortium Roche/BPR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. COMPTE RENDU DES COMITÉS

a) Travaux publics

M. le conseiller Dominique Côté fait rapport des travaux de déneigement.

b) Loisirs et culture

M. le conseiller Marc-Antoine Fortin fait un bref compte rendu des activités de l'aréna et mentionne particulièrement la tenue du Tournoi Optimiste Bantam qui se tiendra au début du mois de février.

c) Sécurité publique

Aucun rapport.

d) Urbanisme

Aucun rapport.

23. AUTRES SUJETS

A) Approbation du prix de vente d'un terrain. Re : Lot 5 415 725

CONSIDÉRANT QUE le prix de tous les terrains résidentiels municipaux à vendre dans la phase IX est établi à partir de la résolution 296.11.13;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre d'achat pour le lot 5 415 725 à un prix moindre que celui indiqué dans ladite résolution, soit un montant de 24 353.12 \$ plus taxes, pour un total de 28 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur désire construire une résidence unifamiliale avant septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU' il est judicieux de vendre ce terrain avant la saison estivale pour qu'il soit construit en 2017;

POUR CES MOTIFS,

20.01.17

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la vente du lot 5 415 725 correspondant au 940, rue de la Fabrique, à Mme Claudia Larouche et M. Joël Pageau, selon les conditions suivantes :

- payable au complet à la signature;
- construire une résidence unifamiliale avant septembre 2017;
- si non construction dans les délais prévus, rachat par la municipalité aux mêmes conditions moins les frais légaux;
- accorder une servitude d'utilité publique à la municipalité de Saint-Bruno;
- accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, et Mme Rachel Bourget, directrice générale, ou M. Philippe Lusinchi, directeur général adjoint et urbaniste, à signer les documents relatifs à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) Remise de certificats cadeaux non réclamés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bruno a procédé au tirage de trois (3) bons d'achat de l'Épicerie DDL de 75 \$ chacun parmi les citoyens ayant répondu à un questionnaire pour la mise-à-jour de notre politique familiale;

CONSIDÉRANT QU' un seul bon d'achat fut réclamé lors du tirage;

21.01.17

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre un certificat à l'école primaire de Saint-Bruno pour leur activité des « petits déjeuners », et l'autre certificat à la St-Vincent-de-Paul.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24. PÉRIODE DE QUESTION DE L'AUDITOIRE

Des citoyens demeurant sur la route Saint-Alphonse Nord sont présents. Quelques questions sont posées concernant l'entreprise Dimension Transport.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

22.01.17

À 21 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault de lever la séance.